

MEMENTO

PREVENTION DES EVENEMENTS



REFERENT SAFETY
COORDINATEUR SAFETY
DIRECTEUR SAFETY

EDITION 2026



Memento à destination des référents,
coordinateurs et directeurs safety
organisateurs d'évènements

TABLE DES MATIERES :

► INTRODUCTION

- A propos de ce memento
- Cycle du risque
- Les différents profils
- Classification des évènements
- Démarche administrative
- Les disciplines

► ANALYSE DE RISQUE

- Qu'est-ce que c'est?
- Ce qui est attendu
- Les différents types de risques
- Checklist

► PREVENTION

- Directives
- Farde sécurité
- Checklist

► PLANIFICATION

- Pour les manifestations de niveau 0, 1, 2
- Pour les manifestations de niveau 3, 4
- Checklist

► EN CAS DE CRISE

- Ce qui est attendu
- Vous avez su maîtriser la situation

► RETOUR D'EXPERIENCE

- Ce qui est attendu
- Notre expérience

A PROPOS DE CE MEMENTO

► POURQUOI CE GUIDE

Les zones de secours, dans le cadre de nombreuses manifestations, fournissent des avis techniques aux Autorités afin d'évaluer le niveau de sécurité des événements. Ces avis ont également pour but de conseiller les autorités et les organisateurs sur les moyens d'améliorer la sécurité.

L'une des recommandations fondamentales des zone de secours est la nomination d'une personne ou d'une équipe responsable de veiller à la sécurité avant et pendant l'événement. (voir ci-après).

Il semblait donc important de préciser via un guide ce qui est attendu de ce responsable de la sécurité.

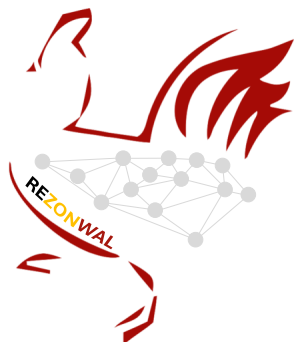
► AVERTISSEMENT PREALABLE

Ce guide est un outil d'aide mémoire destiné à tout organisateur d'événement, quelle que soit la nature ou l'ampleur de celui-ci, souhaitant prendre en compte les responsabilités essentielles liées à la sécurité de sa manifestation.

Les informations qu'il contient sont non exhaustives et ne se substituent en aucun cas aux prescriptions officielles, ni aux contenus détaillés des avis émis par les préventionnistes des zones de secours, transmis à l'autorité administrative compétente.

Ce mémento a pour objectif de soutenir et accompagner l'organisateur, notamment lorsqu'un événement occupe le domaine public ou a un impact sur celui-ci.

► REZONWAL



ReZonWal est le réseau des zones de secours wallonnes et le commanditaire du présent mémento. La protection des citoyens et le service à la population constituent des missions fondamentales de nos zones de secours.

Ce guide a pour objectif de présenter, de manière claire et structurée, les concepts de base relatifs à la sécurité des événements, afin d'en faciliter la compréhension et l'application.

► QUELLES SONT LES COMPETENCES REQUISES POUR UN RESPONSABLE SECURITE?

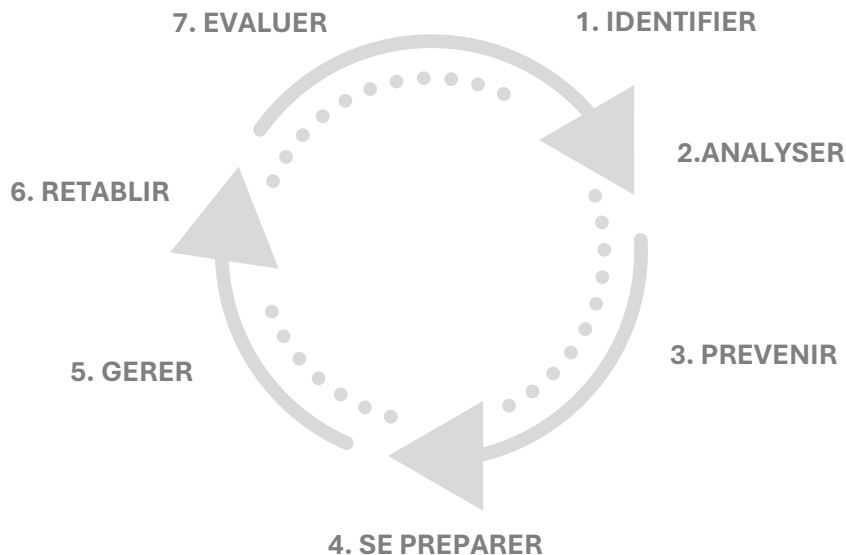
Pour assurer efficacement les missions liées à la sécurité d'un événement, le responsable sécurité doit réunir un ensemble de compétences techniques, organisationnelles et relationnelles, parmi lesquelles :

- Une maîtrise des principes de sécurité et de prévention des risques professionnels ;
- Une bonne connaissance des normes en matière de sécurité, de bien-être au travail et des obligations légales applicables ;
- Une capacité à analyser, évaluer et synthétiser les risques en fonction du contexte ;
- Un sens aigu de l'organisation, de la coordination et de la gestion opérationnelle ;
- Des compétences techniques dans le domaine de la construction, des installations temporaires et des infrastructures événementielles ;
- Une compréhension des équipements techniques, engins, machines et dispositifs utilisés sur site ;
- De solides aptitudes en communication, indispensables pour dialoguer avec les autorités, les équipes et les services d'urgence ;
- Une réflexion rapide et structurée, notamment en situation d'urgence.



MAITRISE
CONNAISSANCE
ANALYSE
ORGANISATION
TECHNICITE
COMMUNICATION

LE CYCLE DU RISQUE



Le **cycle du risque** est un concept fondamental permettant de **comprendre, anticiper et gérer les risques** liés à un événement. Il se décompose en plusieurs étapes interdépendantes :

1. Identifier : Il s'agit de détecter les risques potentiels susceptibles de survenir en fonction du contexte, du site, des activités et du public visé.

2. Analyser : Une fois les risques identifiés, on procède à leur évaluation en analysant leur probabilité d'occurrence et leur impact potentiel, souvent à l'aide d'une matrice gravité/probabilité.

3. Prévenir : Cette phase vise à supprimer ou réduire les risques à la source, par des mesures techniques, organisationnelles ou réglementaires (ex. : choix d'un matériel sécurisé, mise en place de barrières, limitation d'accès...).

4. Se préparer : Tous les risques ne peuvent être éliminés. Il convient donc de **prévoir des plans d'action** pour y faire face : plans d'urgence, formation des équipes, procédures de confinement, plans d'évacuation, etc.

5. Gérer en cas de crise : En situation d'incident, le responsable sécurité doit coordonner l'intervention sur le terrain, collaborer avec les services de secours, faciliter leur accès et leur fournir les informations nécessaires.

6. Rétablir : Cette étape consiste à anticiper les mesures de rétablissement après un incident : continuité des activités, communication post-crise, sécurisation du site, accompagnement des victimes, etc.

7. Évaluer (post-événement) : Une analyse a posteriori permet d'évaluer les dysfonctionnements éventuels et les points forts de la gestion du risque. Le rapport de sécurité ainsi produit servira de référence pour les éditions futures.

Le cycle du risque est un processus continu. Même après la mise en œuvre de mesures, il convient de **réévaluer régulièrement les menaces** et d'**ajuster les dispositifs** en conséquence.

Il est également essentiel de garder à l'esprit qu'un risque ne peut jamais être totalement supprimé : **il peut seulement être identifié, réduit, anticipé et encadré.**



LES DIFFERENTS PROFILS

Des gestionnaires de la sécurité

Selon le type d'organisation et la nature de l'événement, le niveau de connaissance, de compétence et d'expertise de la personne en charge de la sécurité (safety) peut varier.

Afin de clarifier les attentes dans ce domaine, vous trouverez ci-dessous une description de la nomenclature utilisée dans les présentes directives.



REFERENT SAFETY



COORDINATEUR SAFETY



DIRECTEUR SAFETY

► REFERENT SAFETY

Le référent sécurité est un membre de l'organisation, généralement non professionnel de la sécurité, souvent l'organisateur de la manifestation lui-même.

Son rôle est de veiller à la bonne application des directives de sécurité avant le lancement de l'événement (contrôle) et de s'assurer, tout au long de celui-ci, de limiter au maximum les risques, en agissant avec vigilance et bon sens (proactivité).

Il est également la personne de contact privilégiée en cas d'intervention des services de secours sur le site (réactivité).

► COORDINATEUR SAFETY

Le coordinateur sécurité est un membre de l'organisation, distinct de l'organisateur lui-même. Il s'agit d'un professionnel de la sécurité ou, à tout le moins, d'une personne disposant d'une formation pertinente dans ce domaine.

Son rôle est d'effectuer une analyse de risque préalable, de définir et mettre en œuvre les mesures de prévention et de protection, et d'assurer le lien avec les autorités compétentes ainsi qu'avec les différentes disciplines impliquées, en amont de l'événement.

Il est responsable de :

- la mise en œuvre concrète des mesures de sécurité validées par les services compétents,
- leur application continue durant toute la durée de l'événement (proactivité),
- le briefing de l'ensemble des équipes (travailleurs et bénévoles) sur les consignes de sécurité et les procédures à suivre en cas d'incident.

Le coordinateur sécurité doit rester joignable en permanence par les services de secours. En cas d'incident, il organise l'accueil des secours sur site et se présente, ou mandate un délégué, auprès du poste de commandement opérationnel (officier pompier, policier, etc.) afin d'assurer la coordination de l'intervention (réactivité).

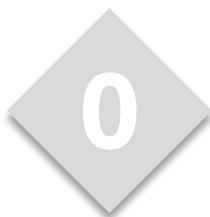
► DIRECTEUR SAFETY

Pour les événements de très grande ampleur, l'organisation doit mettre en place une équipe de sécurité. Celle-ci est chargée de la gestion à la fois des aspects safety (sécurité des personnes, prévention des incidents) et security (contrôle d'accès, protection contre les actes malveillants).

La direction de cette équipe est assurée par un directeur sécurité, qui doit être un professionnel expérimenté, entièrement dédié à cette fonction, tant pendant la phase de préparation que durant le déroulement de la manifestation.

LA CLASSIFICATION DES EVENEMENTS

Selon le type d'organisation et la nature de l'événement, la zone de secours qui analyse votre événement lui attribuera un niveau. Ce niveau implique que l'organisateur doit pour disposer d'un avis positif de la zone de secours appliquer certaines mesures qui sont relatives au niveau.



► NIVEAU : 0

Dispositions

- Le référentiel événement régionale s'applique ;
- Aucune analyse spécifique, par la zone de secours, ne semble nécessaire
- Un **réfèrent safety** est désigné

Cette catégorie reprend les petites manifestations de courte durée et très limitées dans le temps et dans l'espace pour lesquelles aucune consigne spécifique n'est donnée, seules les directives standards s'appliquent.

 *Exemple : tournoi de pétanque, exposition culturelle.*

L'organisateur s'engage à respecter le référentiel événement régionale.

1

► NIVEAU : 1

Dispositions

- Le référentiel événement régionale s'appliquent ;
- Des dispositions spécifiques supplémentaires peuvent être données par la zone de secours, dans le cadre de ses missions d'avis ou de réunions communales de sécurité ;
- Un référent safety est désigné
- Sur demande de l'Autorité, une visite de contrôle peut être organisée ;

Cette catégorie comprend les manifestations et organisations pour lesquelles dans le cadre d'une demande d'avis de prévention ou d'un rapport de prévention, la zone peut réaliser une analyse de risque spécifique de l'évènement (*cette analyse est distincte de l'analyse de risque que tout organisateur doit faire en interne pour son événement*) et ou quelques dispositions spécifiques seront données par la zone de secours en plus des consignes standard.

L'organisateur s'engage à respecter le référentiel événement régionale ainsi que les dispositions spécifiques qui lui sont données par la Zone de secours.

✚ Exemple : les barbecues de quartier, les fêtes des voisins, brocantes de quartier, vides grenier ...

Cette catégorie reprend également les avis concernant **l'accessibilité des lieux** et/ou des **installations de mobilier urbain**.

✚ Exemple : le placement de panneaux indicateurs, le placement de bornes rétractables, les demandes de placement de filins aériens pour les décorations de Noël, ...



► NIVEAU : 2

Dispositions

- Le référentiel événement régionale s'appliquent ;
- Des dispositions spécifiques supplémentaires peuvent être données par la zone de secours, dans le cadre de ses missions d'avis ou de réunions communales de sécurité ;
- L'organisateur doit disposer d'un **coordinateur safety**;
- Sur demande de l'autorité, une visite de contrôle peut être organisée ;

Cette catégorie comprend les manifestations **d'importance moyenne** pour lesquelles l'organisateur doit disposer d'un coordinateur safety. Ce coordinateur de sécurité sera chargé de l'application des consignes reçues des services de secours, ainsi que de la coordination de la sécurité des membres de l'organisation et des participants.

✚ *Exemple : Concours de jet ski, soirée dansantes importante, festivités étudiantes limités, carnivals, ...*



3

► NIVEAU 3

Dispositions

- Le référentiel événement régionale s'applique ;
- Des dispositions spécifiques supplémentaires peuvent être données par la zone de secours, dans le cadre de ses missions d'avis ou de réunions communales de sécurité ;
- L'organisateur doit disposer d'un **coordinateur safety**;
- Sur demande de l'autorité, une visite de contrôle peut être organisée ;
- L'organisateur doit mettre en place un **Plan Interne d'Urgence (PIU)**;
- Un déploiement préventif de moyens de secours peut être imposé
- Un **Poste de Commandement Evènement (PCE)** peut être imposé à l'organisateur
- L'évènement peut être analysé par la **Cellule d'Analyse Evènement (CAE)** sous un angle multidisciplinaire

Cette catégorie contient les **manifestations importantes** qui nécessitent un **Plan Particulier d'Intervention** pour permettre la bonne coordination des secours en cas d'incident. Lors de ces manifestations, l'organisateur désigne un **coordinateur safety** qui sera chargé de l'application des consignes reçues des services de secours, ainsi que de la coordination de la sécurité des organisateurs et des participants.

La zone de secours peut sur ce niveau de manifestation déployer du personnel que ce soit un dispatcheur dans un PCE ou du personnel directement sur le terrain commandé par un sous-officier. Dans ce cas un ordre d'opération est rédigé.



► NIVEAU : 4

Dispositions

- Le référentiel événement régionale s'appliquent ;
- Des dispositions spécifiques supplémentaires peuvent être données par la zone de secours, dans le cadre de ses missions d'avis ou de réunions communales de sécurité ;
- L'organisateur doit disposer d'un **directeur safety**;
- L'organisateur doit mettre en place un **Plan Interne d'Urgence (PIU)**;
- Un déploiement préventif de moyens de secours peut être imposé
- Un **Poste de Commandement Evènement (PCE)** peut être imposé à l'organisateur
- Des **badges d'accès** « all-accès » doivent être fournis pour permettre un contrôle pendant l'évènement ;
- Sur demande de l'autorité, la Zone **effectuera un contrôle** avant l'ouverture de la manifestation ;
- L'évènement peut être analysé par la Cellule d'Analyse Evènement (CAE) sous un angle multidisciplinaire

Cette catégorie contient les manifestations importantes qui nécessitent un Plan Particulier d'Intervention pour permettre la bonne coordination des secours en cas d'incident. Lors de ces manifestations, l'organisateur désigne un directeur de la sécurité qui sera chargé de l'application des consignes reçues des services de secours, ainsi que de la coordination de la sécurité des organisateurs et des participants.

La zone de secours peut déployer un dispositif préventif d'ampleur qui sera commandé par un officier. Un Poste de Commandement Evènement (PCE) est mis en place.

✚ Exemple : Fêtes de Wallonie à Namur, Doudou à Mons, ...



► NIVEAU : RESUME

DISPOSITIONS	NIV 0	NIV 1	NIV 2	NIV 3	NIV 4
Application des directives régionales	✓	✓	✓	✓	✓
Application de directives spécifiques		✓	✓	✓	✓
Désignation d'un	REFERANT		COORD.		DIRECTEUR
	SAFETY		SAFETY		SAFETY
Rédaction d'un Plan interne d'urgence				✓	✓
Ne peut ouvrir qu'après contrôle pompiers					✓
Doit fournir des badges all-accès pour contrôle pendant l'événement					✓
Présence d'un dispositif préventif			(?)	(?)	✓
Présence d'un Poste de commandement (PCE)				(?)	✓



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

... *Bon à savoir*

► CONSEILS, AVIS INFORMELS

Les zones de secours ne rendent des rapports formels écrits et signés (*Arrêté Royal du 1er décembre 2016*) qu'à destination des autorités administratives, et uniquement à leur demande.

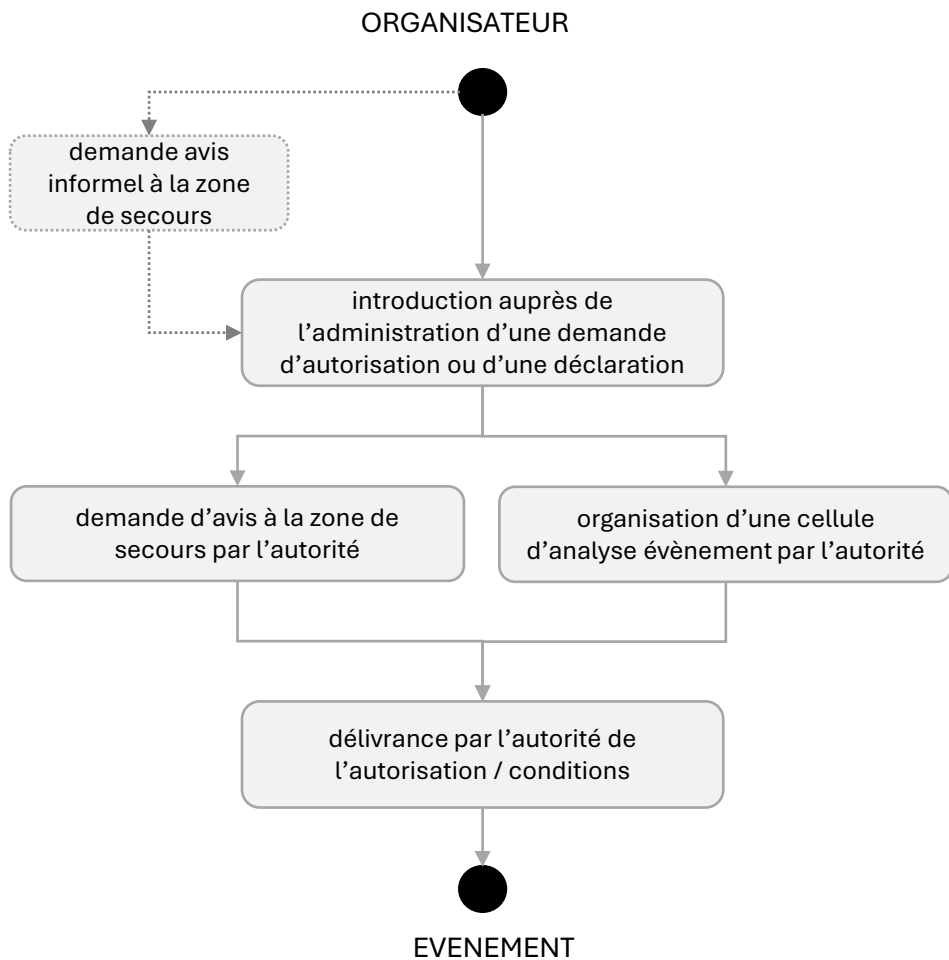
Cependant, dans de nombreuses zones, il est possible d'obtenir un avis informel ou de solliciter une réunion de conseil préalable avant l'introduction officielle du dossier auprès de l'autorité administrative.

Cette démarche est fortement recommandée pour les manifestations de niveau 2 et plus : elle permet à l'organisateur de préparer un dossier conforme, tenant compte des attentes et directives techniques qui figureront probablement dans l'avis formel remis à l'autorité.

 Objectif : déposer un dossier déjà optimisé et adapté dès la première soumission, évitant ainsi des retours ou des modifications tardives.



► CHEMINEMENT DE L'AUTORISATION



► PREVENTION BATIMENT vs EVENEMENT

Il est important de distinguer deux axes d'intervention des services de prévention des zones de secours : la prévention des risques liée aux bâtiments et celle liée aux événements temporaires.

Prévention incendie dans les bâtiments

Ce service est chargé de formuler des avis de sécurité incendie concernant les bâtiments permanents, exploités dans le cadre de leur usage habituel ou réglementaire. Il intervient :

- lors de l'examen de plans de construction ou de rénovation,
- lors de visites de contrôle visant à évaluer la conformité d'un bâtiment existant à la réglementation en vigueur.

✚ *Exemples : salle de concert permanente, établissement horeca, école, hôtel...*

Prévention des risques pour les événements

Ce service est spécifiquement dédié à l'analyse des manifestations temporaires, qu'elles se déroulent :

- sur le domaine public
- ou dans un bâtiment utilisé de manière occasionnelle ou détournée de son usage initial, sans que cette utilisation ait été prévue dans les permis de bâtir ou d'exploitation.

Il s'agit souvent d'événements nécessitant une évaluation contextuelle et ponctuelle des risques liés aux installations, au public, à l'environnement ou aux conditions d'exploitation particulières.

✚ *Exemples : concert sur la voie publique, brocante dans une rue commerçante, fête organisée dans un hangar agricole, ...*

Caractère temporaire d'une structure ou d'un événement

Un bâtiment temporaire est un bâtiment érigé pour une période limitée et non périodique. Cette période n'est pas nécessairement fixée à l'avance. Le bâtiment remplit une fonction de remplacement d'un autre bâtiment ou sert de support temporaire à une activité (de construction). – Interprétation AR 07/07/1994 -

D'un point de vue pragmatique, une structure installée pour plus de 6 mois relèvera de la prévention dans les bâtiments.

► EVENEMENT PUBLIC vs PRIVE

Article de l'union des villes et communes

Un article de l'union des villes et commune a été publié sur le sujet, nous vous recommandons sa lecture.

<https://www.uvcw.be/police-administrative/articles/art-1576>

Quand considère-t-on qu'une réunion est publique

Une réunion est réputée publique dès lors que toute personne peut y accéder sans distinction, notamment dans les cas suivants :

- lorsque l'accès est totalement libre ;
- lorsque l'entrée est payante, mais sans restriction d'accès ;
- lorsqu'elle est accessible sur présentation d'un billet ou d'une invitation, dès lors que ceux-ci sont diffusés ou vendus sans contrôle ni sélection, à toute personne qui en fait la demande ;
- lorsque les invitations ne sont pas nominatives ou ne visent pas des personnes déterminées ;
- lorsqu'elles sont diffusées par voie de presse ou de publicité, et donc destinées à un large public ;
- ou encore, lorsque aucun contrôle n'est exercé à l'entrée, laissant toute personne pénétrer librement.

 **Conclusion** : Pour distinguer une réunion publique d'une réunion privée, il faut s'appuyer sur **des éléments concrets et factuels**, et non uniquement sur le type de lieu ou le format annoncé.

LES DISCIPLINES

... vos partenaires

Selon le type d'organisation et la nature de l'événement, la zone de secours qui analyse votre événement lui attribuera un niveau. Ce niveau implique que l'organisateur doit pour disposer d'un avis positif de la zone de secours appliquer certaines mesures qui sont relatives au niveau. (Arrêté royal 22 mai 2019)

► DISCIPLINE 1 : LES OPERATIONS DE SECOURS

Les missions de la discipline 1 sont assurées par les pompiers, qui peuvent éventuellement être assistés par des unités opérationnelles de la protection civile. Leurs missions sont entre autres :

- Maîtriser la situation d'urgence et éliminer les risques liés à celle-ci ;
- Rechercher, libérer, secourir, sauver et mettre en sécurité les personnes et protéger leurs biens ;
- Réquisitionner les personnes et les biens.

► DISCIPLINE 2 : SECOURS MEDICAUX ET PSYCHOSOCIAUX

Les missions de la discipline 2 sont assurées par des services médicaux et psychosociaux (par exemple, les services d'ambulance, les services SMUR, la Croix-Rouge, les intervenants psychosociaux, l'Inspection fédérale de la santé...). Les principales missions de cette discipline sont:

- Lancer la chaîne médicale;
- Administrer des soins médicaux et psychosociaux;
- Transporter les victimes;
- Prendre des mesures de santé publique;
- Mettre sur pied un centre d'accueil pour les victimes et leurs familles.
- Etablir la liste des impliqués

► DISCIPLINE 3 : LA POLICE DU LIEU

Les missions de la discipline 3 sont assurées par la police fédérale et locale et sont les suivantes :

- Maintenir et rétablir l'ordre public ;
- Dégager les voies d'accès et d'évacuation ;
- Installer, délimiter physiquement, signaler et surveiller les périmètres ainsi que contrôler l'accès aux zones ;
- Exécuter l'évacuation de la population et veiller au confinement ;
- Identifier les corps ;
- Prêter assistance à l'enquête judiciaire.

► DISCIPLINE 4 : L'APPUI LOGISTIQUE

Les missions de la discipline 4 sont assurées par la protection civile, les pompiers, les services communaux, des privés ou l'armée. Leurs missions comprennent :

- Assurer le renforcement du personnel et des équipements, ainsi que la fourniture d'équipements spéciaux de sauvetage et de secours ;
- Organiser les moyens techniques de communication entre les disciplines, le poste de commandement opérationnel et le comité de coordination ;
- Organiser l'approvisionnement en nourriture et en eau potable pour les services d'urgence et les personnes touchées.

► DISCIPLINE 5 : L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION

Les missions de la discipline 5 sont assurées par un responsable de la communication et sont :

- Donner de l'information sur la situation, les mesures prises et les recommandations aux personnes concernées (par exemple : évacuer, fermer portes et fenêtres).
- Réaliser une analyse des perceptions et besoins de la population, des médias et des groupes-cibles spécifiques.
- Accueillir la presse et l'informer.



L'ANALYSE DE RISQUES

Réfléchir à l'avance ...

► QU'EST-CE QUE C'EST ?

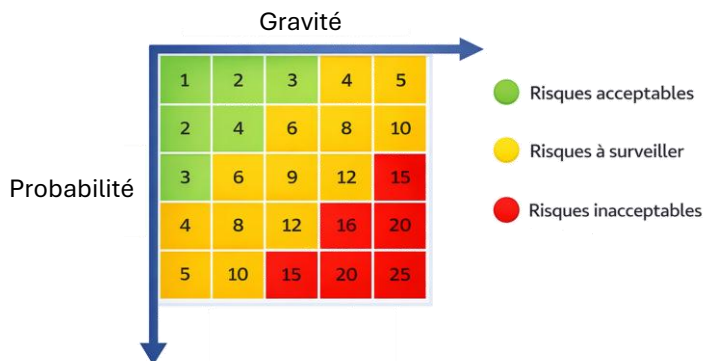
Par définition, un risque est le produit de deux composantes : l'aléa et la vulnérabilité.

- **L'aléa** désigne la probabilité d'occurrence d'un phénomène potentiellement dommageable (*ex. : incendie, explosion, mouvement de foule, intempérie...*).
- **La vulnérabilité** correspond au niveau d'exposition et à la sensibilité des personnes, des biens ou de l'environnement face à cet aléa.

L'**analyse de risques** est une démarche visant à examiner les événements ou circonstances pouvant conduire à une situation dangereuse, en évaluant la nature, la fréquence et la gravité potentielle de leurs conséquences.

Cette analyse repose sur :

- l'**inventaire des dangers** identifiés,
- leur **classification** selon leur impact et leur probabilité,
- la **détermination d'un niveau de risque** selon des critères établis.



► OBLIGATION D'ANALYSE DE RISQUE

L'organisateur doit dans tous les cas et pour tout type de manifestation effectuer une analyse de risque préalable.

► COMMENT PROCEDER

Afin d'aider l'organisateur dans cette démarche voici une liste non-exhaustive des risques auxquels un organisateur peut-être confronté.

Pour chaque risque, l'organisateur devra évaluer s'il pourrait survenir et si oui, déterminer les mesures à mettre en place pour l'éviter ou pour faire passer le risque d'inacceptable à acceptable.

► LES DIFFERENTS TYPES DE RISQUES

Risques liés à la localisation d'une manifestation

- **Nature du sol** : vérifier la stabilité du terrain (présence de graviers, sol marécageux ou sablonneux, risques d'affaissement, proximité d'une falaise ou d'un plan d'eau...).
- **Nature des bâtiments exploités** : s'assurer que les locaux sont adaptés à la réception du public et conformes au rapport de prévention incendie. Attention particulière si le bâtiment est inadapté, en mauvais état, utilisé comme réserve ou contient des produits dangereux (locaux techniques, stockage). Risques accrus en cas d'accès étroit, nombreux couloirs, manque d'éclairage ou d'aération.
- **Situation du site** : prendre en compte l'environnement naturel (urbain, rural, forestier) ainsi que la proximité d'infrastructures sensibles (voie ferrée, site SEVESO...).
- **Présence de chantiers** : identifier tout chantier ou structure temporaire à proximité (échafaudages, passerelles, fosses...) pouvant constituer un danger pour le public.
- **Existence d'un Plan d'Urgence et d'Intervention (PUI)** : déterminer si un plan est prévu pour le site et s'il est activable en cas d'incident.
- **Lieu à configuration particulière** : évaluer les spécificités du site (cour d'école, parking, aérodrome, jardin, etc.) susceptibles d'influencer l'évacuation, la gestion des foules ou l'intervention des secours.

Risques liés au public

- **Nombre de personnes** : risques de mouvements de foule, effet entonnoir, compression...
- **Âge du public** : public familial, jeune et dynamique, potentiellement revendicatif ou à risque d'émeute.
- **Implication du public** : public passif (spectateurs), actif (participants), démonstratif, sous influence de l'alcool...

Risques liés aux outils utilisés

- L'utilisation d'outils nécessitant une **formation spécifique** ou une **qualification particulière** peut présenter des dangers.
- Les **engins de levage** ou **véhicules spécialisés** doivent impérativement être manipulés par du **personnel qualifié** et dûment autorisé.

Risques liés aux dispositifs utilisés

Il est essentiel d'identifier les risques associés :

- Aux **installations électriques** (tableaux, chapelles, groupes électrogènes, alimentation générale, rallonges...).
- Aux **systèmes de cuisson** (appareils électriques ou à gaz, barbecues, friteuses, foodtrucks...).
- Aux **systèmes fonctionnant au gaz** (bouteilles, conduites, détendeurs, raccords...).
- Aux **systèmes de chauffage** (chauffages de terrasse, canons à chaleur...).
- Aux **structures destinées au public** (chapiteaux, tonnelles, tentes, tribunes, hangars...).
- Aux **systèmes d'animation** (écrans géants, effets scéniques, feux d'artifice, feux festifs...).
- Aux **structures fixes ou mobiles**, qu'elles soient accessibles au public ou non (portiques, passerelles, plateformes...).

Risques liés au type d'événement

La nature de l'événement influe fortement sur les mesures à prévoir.

- **Événement sportif** : rallye automobile, marche, triathlon , ...
- **Spectacle ou concert** : théâtre, festival, show...
- **Rassemblement culturel** : feu d'artifice, grand feu, fête folklorique...
- **Manifestation commerciale** : brocante, marché, foire...

Risques liés aux conditions météorologiques

Consulter systématiquement les **prévisions météorologiques** avant le montage et adapter l'organisation en conséquence.

- **Canicule** : prévoir une **distribution d'eau**, des **zones ombragées** et des **espaces de repos**.
- **Vent, tempête, orage, grêle, inondation** : veiller à un **ancrage ou lestage adapté** pour toutes les structures et installations temporaires.
- **Neige et verglas** : évaluer les **conditions d'accès**, les risques de chute, et assurer la **mobilité en sécurité** pour le public et les secours.

EXEMPLE DE CHECK LIST GÉNÉRALE D'ÉVALUATION DES RISQUES – ÉVÉNEMENT / MANIFESTATION

◆ 1. Risques liés à la localisation

- ☐ Le terrain est stable (pas de sol marécageux, sableux, pente, affaissement...).
- ☐ Le site est éloigné de falaises, cours d'eau ou zones inondables.
- ☐ Les bâtiments utilisés sont en bon état et adaptés à l'accueil du public.
- ☐ Un rapport de prévention est disponible pour les bâtiments exploités.
- ☐ Le site est éloigné de risques industriels (SEVESO, voie ferrée...).
- ☐ Des bouches ou bornes incendie sont accessibles.
- ☐ Aucun chantier, échafaudage ou structure temporaire dangereuse à proximité.
- ☐ Un Plan d'Urgence et d'Intervention (PUI) existe pour le site si nécessaire.
- ☐ Configuration particulière du lieu prise en compte (école, aérodrome, parking,...)

◆ 2. Risques liés aux systèmes utilisés

- ☐ Installations électriques contrôlées (tableaux, groupes électrogènes, câbles...).
- ☐ Appareils de cuisson (gaz/électrique/barbecue/foodtruck) conformes et sécurisés.
- ☐ Systèmes au gaz vérifiés (raccords, soudures, bouteilles, colliers...).
- ☐ Systèmes de chauffage sécurisés (canons, poêles, braseros...).
- ☐ Structures temporaires (chapiteaux, tribunes...) stables et correctement lestées.
- ☐ Moyens d'extinction disponibles à proximité.
- ☐ Systèmes d'animation encadrés (effets spéciaux, pyrotechnie, écrans, lasers...).
- ☐ Structures portantes au-dessus ou à proximité du public sécurisées.

◆ 3. Risques liés au public et au type d'événement

- ☐ Capacité maximale du site respectée.
- ☐ Flux du public analysé (risque d'effet entonnoir, engorgement, évacuation).
- ☐ Public identifié (familial, revendicatif, jeunes, alcoolisé...).
- ☐ Type d'événement analysé (sportif, culturel, commercial, musical...).
- ☐ Mesures spécifiques en fonction du type d'activité mises en place.

◆ 4. Risques liés aux conditions météorologiques

- ☐ Prévisions météo consultées avant montage et pendant l'événement.
- ☐ Zones d'ombre et points d'eau disponibles en cas de forte chaleur.
- ☐ Structures correctement ancrées en cas de vent, pluie, orage, grêle.
- ☐ Accès et sécurité assurés en cas de neige ou verglas.
- ☐ Procédure de repli / évacuation définie en cas d'intempéries graves.

◆ 5. Risques liés aux outils et équipements spécifiques

- ☐ Outils ou engins (levage, manutention...) utilisés uniquement par du personnel qualifié.
- ☐ Aucune utilisation d'équipement nécessitant une habilitation sans preuve de compétence.
- ☐ Zones de travail sécurisées et hors d'accès du public.

◆ 6. Risques liés à la consommation de substances (alcool, drogues...)

- ☐ Politique de gestion de l'alcool et des comportements à risque définie.
- ☐ Pas de vente d'alcool fort (>22°).
- ☐ Personnel sensibilisé aux signes de consommation à risque.
- ☐ Présence de stewards ou personnel de surveillance.
- ☐ Poste de secours présent sur place ou facilement mobilisable.
- ☐ Zones de repos, hydratation, et points d'information santé prévus.

PREVENTION

Eliminer les risques...

► DISPOSITIONS

Lorsque la zone de secours rend un **rapport de prévention** relatif à un événement, celui-ci comporte des **prescriptions générales et, le cas échéant, spécifiques**, que l'organisateur est **tenu de respecter intégralement une fois validée par l'autorité**.

Dans tous les cas, même en l'absence de réglementation communale en matière d'évènements ou de manifestations, le référentiel événement régional s'applique de manière automatique. Ces dispositions sont consultables à tout moment via le portail extranet sécurisé :

extranet.rezonwal.be

En complément, des **directives spécifiques** peuvent avoir été formulées dans l'avis émis par la zone de secours. Ces prescriptions prennent en compte les particularités du site, des infrastructures, du public attendu ou des activités prévues. Il appartient à l'organisateur de les consulter attentivement dans l'avis officiel transmis.

La **responsabilité de la mise en œuvre de ces dispositions incombe à l'organisateur ainsi qu'aux personnes désignées comme responsables de la sécurité**.

Ceux-ci doivent vérifier :

- Que les mesures prescrites ont bien été comprises ;
- Qu'elles ont été correctement mises en œuvre sur le terrain avant l'ouverture au public ;
- Qu'elles sont maintenues en état de fonctionnement pendant toute la durée de l'événement.

La non-application de ces directives peut entraîner un avis défavorable ou l'interdiction de l'événement par l'autorité administrative en cas de contrôle.

► REGISTRE DE SECURITE

En fonction du type de manifestation organisée et des structures temporairement installées (*chapiteaux, podiums, gradins, food trucks, etc.*), l'organisateur est dans l'obligation de faire procéder à certaines réceptions techniques par des **services externes de contrôle**.

Il s'agit notamment des réceptions de **stabilité**, des **installations électriques**, des **installations au gaz**, ainsi que des **attestations de montage** pour les structures démontables.

Ces documents constituent des éléments essentiels pour garantir la sécurité du public, des bénévoles, des intervenants et des services de secours. Ils doivent impérativement être **conservés dans le registre sécurité** dédiée à l'événement.

Cette farde sera **demandée lors de la visite de contrôle** effectuée par les agents de la zone de secours, l'autorité ou d'autres agences effectuant des contrôles et doit donc être complète, structurée et disponible immédiatement.

Afin de faciliter son exploitation par les services de secours, cette farde sécurité doit être structurée de manière logique et standardisée.

La présentation recommandée est la suivante :

- Une **page de garde** avec un **sommaire clair et paginé** ;
- Une **liste complète des personnes de contact** pour l'événement (organisateur, coordinateur sécurité, référents techniques...) ;
- Un **plan du site** indiquant la localisation précise des structures, chacune étant numérotée ou identifiée de manière univoque ;
- Le cas échéant, un **plan de l'itinéraire d'accès pour les services de secours**, notamment si le site est étendu ou en zone isolée.

Pour chaque structure installée sur le site (chapiteau, stand, podium, gradin, structure de cuisson, food truck, etc.), l'organisateur doit intégrer un dossier technique comprenant :

- Une **attestation de montage** (fournie par le monteur ou par l'organisme agréé) ;
- Une **réception de stabilité**, réalisée par un bureau de contrôle ou un professionnel compétent ;
- Une **réception électrique** (notamment pour les groupes électrogènes, coffrets, câblages...) conforme aux exigences du RGIE ;
- Une **réception gaz**, obligatoire pour toute installation utilisant des bonbonnes ou réseaux de gaz (cuisson, chauffage...).

Chaque élément doit être daté, signé, et conservé sous format lisible. L'ensemble du dossier doit être tenu à jour jusqu'à la fin de la manifestation.

EXEMPLE DE CHECK LIST GÉNÉRALE DE PREVENTION – ÉVÉNEMENT / MANIFESTATION

- ◆ Prise en compte des prescriptions de la zone de secours
 - ☐ Consulter les directives générales zonales via extranet.rezonwal.be
 - ☐ Lire intégralement l'avis officiel transmis par la zone (PDF / courrier)
 - ☐ Identifier les éventuelles **prescriptions spécifiques** mentionnées dans l'avis
 - ☐ S'assurer de la **bonne compréhension des mesures prescrites**
 - ☐ Mettre en œuvre concrètement les mesures sur le terrain **avant l'arrivée du public**
 - ☐ Maintenir l'application des mesures pendant toute la durée de l'événement
- ◆ Constitution et présentation de la farde sécurité (à tenir disponible sur site)
 - ☐ Page de garde avec **sommaire clair et paginé**
 - ☐ Liste des **personnes de contact** (organisateur, technicien, ...)
 - ☐ Plan **complet du site** avec **numérotation des structures**
 - ☐ Plan d'**accès pour les secours** (si site étendu ou isolé)
- ◆ Dossier technique à établir pour chaque structure présente
 - ☐ **Attestation de montage** (monteur agréé ou entreprise)
 - ☐ **Réception de stabilité** (bureau de contrôle, ingénieur)
 - ☐ **Réception électrique** (coffrets, câblage, groupes électrogènes – RGIE)
 - ☐ **Réception gaz** (pour toute installation utilisant du gaz)
 - ☐ Tous les documents sont **datés, signés et lisibles**
 - ☐ Le dossier est tenu à jour **jusqu'à la fin de l'événement**
- ◆ Contrôle sur site
 - ☐ Préparer la farde sécurité pour la visite de la **zone de secours**
 - ☐ Mettre la farde à disposition dès l'arrivée de l'équipe de contrôle

DOSSIER SECURITE

◆ Page de garde

- Nom de l'événement :
- Type d'événement :
- Niveau de classement
- Date(s) :
- Lieu(x) :
- Organisateur :
- Coordonnées :
- Version du dossier :
- Date de soumission :



DOSSIER DE SÉCURITÉ & TECHNIQUE

Nom de l'événement :

Type d'événement :

Niveau de classement : ☐ N1 ☐ N2 ☐ N2 ☐ N3 ☐ N4

Date(s) :

Lieu(x) :

Organisateur :

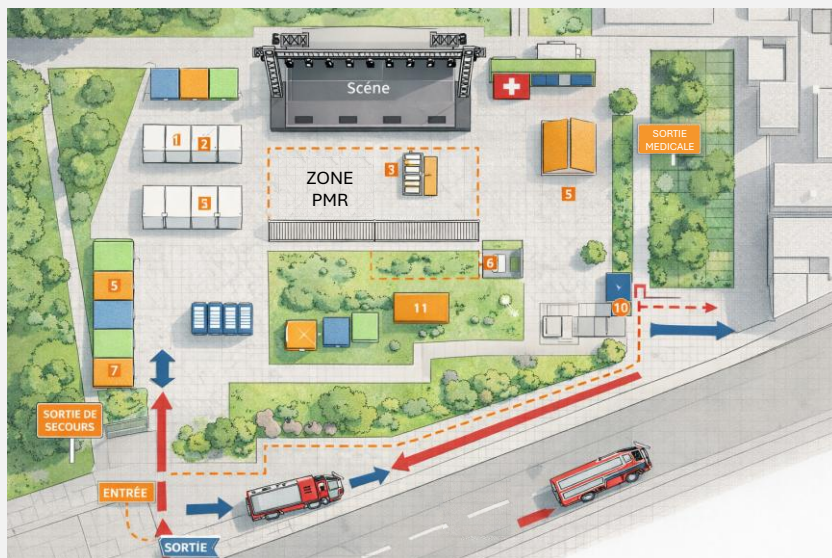
Coordonnées :

Version du dossier :

Date de soumission :



◆ Exemple de plan d'implantation



PLANIFICATION

Se préparer au pire pour vivre le meilleur ...

► POUR LES MANIFESTATION DE NIVEAU 0 à 1

Pour les manifestations classées par la zone de secours au niveau 0, 1, il est demandé à l'organisateur ainsi qu'au référent safety de se préparer en anticipant, au minimum, les éléments suivants :

- **Désignation d'une personne référente pour l'appel des secours** : Une personne désignée doit être en mesure, à tout moment, de contacter rapidement les services d'urgence (112), de fournir une localisation précise de l'incident et d'expliquer calmement la nature de la situation.
- **Identification de points de jonction pour les secours en cas de localisation difficile** : Pour les événements se déroulant dans des zones peu accessibles (forêts, prairies, parcours en milieu rural, etc.), le référent sécurité doit avoir préalablement identifié et balisé des points de jonction clairs avec les services de secours. Ces points doivent être communiqués dès l'appel au 112.
- **Anticipation de l'arrivée des secours sur site** : L'organisateur doit prévoir les modalités d'accueil des secours (ambulances, véhicules d'intervention des pompiers) à l'entrée de la manifestation. Il convient de désigner une personne formée et identifiable chargée de les accueillir et de les guider rapidement jusqu'au lieu de l'incident.



► POUR LES MANIFESTATION DE NIVEAU 2 à 4

Pour les manifestations classées par la zone de secours aux niveaux 2, 3 ou 4, il est demandé à l'organisateur ainsi qu'au coordinateur ou directeur sécurité de se préparer en anticipant, a minima, les éléments suivants :

Organisation d'un briefing sécurité préalable à l'ouverture de l'événement

Ce briefing doit permettre à l'ensemble des intervenants (bénévoles, personnel logistique, sécurité, etc.) de comprendre leur rôle en matière de sécurité, d'être informés des consignes spécifiques, et de savoir comment réagir efficacement en cas d'incident.

Élaboration d'un Plan Interne d'Urgence (PIU)

Ce document opérationnel doit préciser notamment :

- Les modalités d'alerte des secours (qui appelle, comment, avec quelles informations) ;
- Les premières mesures à prendre en cas d'incident (mise en sécurité, protection, coupure des flux, etc.) ;
- L'accueil et le guidage des secours jusqu'au lieu d'intervention ;
- Les moyens d'appui aux secours (logistique, personnel, coordination sur site) ;
- La stratégie de communication interne (vers l'organisation) et externe (vers le public) ;
- Le plan d'évacuation du public en cas de besoin, avec signalisation claire des issues ;
- La procédure de gestion des enfants perdus (identification, sécurisation, remise à un adulte responsable) ;
- Une procédure de suivi des alertes météorologiques (anticipation, décisions, messages au public).

Mise en place d'une structure hiérarchique claire

L'ensemble des membres de l'organisation doit connaître :

- La chaîne de commandement en cas d'incident ;
- L'identité de la ou des personnes chargées de la direction opérationnelle de l'événement ;
- Le responsable des équipes bénévoles et son suppléant.

**EXEMPLE DE CHECK LIST GÉNÉRALE DE PLANIFICATION – ÉVÉNEMENT /
MANIFESTATION****◆ Pour les manifestations de niveau 0, 1 ou 2**

- ☐ Désigner une personne capable de contacter le 112 en tout temps
- ☐ Former cette personne à fournir : localisation précise, nature de l'incident, état des lieux
- ☐ En cas de site difficile d'accès : identifier à l'avance les points de jonction
- ☐ Prévoir une carte de ces points de jonction
- ☐ Déterminer qui accueillera les secours à l'entrée du site (personne identifiable)
- ☐ Définir l'itinéraire interne pour guider les secours jusqu'à la zone d'intervention

◆ Pour les manifestations de niveau 3 ou 4

- ☐ Désigner une personne capable de contacter le 112 en tout temps
- ☐ Former cette personne à fournir : localisation précise, nature de l'incident, état des lieux
- ☐ En cas de site difficile d'accès : identifier à l'avance les points de jonction
- ☐ Prévoir une carte de ces points de jonction
- ☐ Déterminer qui accueillera les secours à l'entrée du site (personne identifiable)
- ☐ Définir l'itinéraire interne pour guider les secours jusqu'à la zone d'intervention
- ☐ Organiser un **briefing sécurité** pour l'ensemble de l'équipe avant ouverture au public

- ☐ Élaborer un **Plan Interne d'Urgence (PIU)** incluant les éléments suivants :
 - ☐ Procédure d'alerte des secours (qui appelle, comment, quelles infos)
 - ☐ Mesures de première urgence (mise en sécurité, coupures, protection)
 - ☐ Accueil et guidage des secours jusqu'à l'incident
 - ☐ Appui logistique ou humain aux services de secours
 - ☐ Plan de communication interne (vers équipe) et externe (vers public)
 - ☐ Plan d'évacuation clair, signalisation, gestion des flux
 - ☐ Procédure « enfants perdus » (lieu sûr, encadrement, traçabilité)
 - ☐ Procédure météo (vigilance, seuils de déclenchement, messages)

- ☐ Mettre en place une structure hiérarchique claire :
 - ☐ Nommer un directeur opérationnel (chef sécurité)
 - ☐ Identifier les responsables de secteurs (accueil, secours, bénévoles, etc.)
 - ☐ Communiquer cette organisation à toute l'équipe

EN CAS DE CRISE

Nous sommes là ...

► CE QUI EST ATTENDU

Un incident est survenu ? Pas de panique, concentrez vous sur les différentes étapes suivantes pour améliorer la prise en charge de la situation par les services de secours.

- 1) Désignez une personne pour alerter les secours. Pour rappel le numéro d'urgence est le 112.
 - 1) Donner votre localisation
 - 2) Indiquez qu'il y a une festivité en cours et citez laquelle
 - 3) Indiqué ce qui se passe
 - 4) Donnez éventuellement un chemin d'accès ou un lieu de rendez-vous pour les secours.
 - 5) Répondez aux questions de l'opérateurs.
- 2) Etablissez un périmètre de sécurité autour du risque.
- 3) Désignez quelqu'un (voir plusieurs personnes) pour accueillir les secours à l'entrée du site et les guider.
- 4) Si vous pouvez le faire sans vous mettre en danger, tenter de maîtriser l'incident.
- 5) Si une victime est présente, portez les premiers secours.

Pour les niveaux 2, 3 et 4

Vous disposez d'un coordinateur ou d'un directeur Safety ? Celui-ci est chargé de coordonner les actions jusqu'à l'arrivée des secours. Mettez vos équipes à sa disposition.

Dès l'arrivée des secours, le coordinateur ou le directeur se placera sous l'autorité du chef des opérations de secours. Vos équipes devront faire de même.

Vous disposez d'équipiers de première intervention ou d'agents de gardiennage ? Bonne nouvelle : ces personnes sont formées pour dispenser les premiers secours et réaliser les premières actions en cas d'incendie.

Quoi qu'il en soit, gardez à l'esprit que la priorité absolue est d'éviter tout blessé supplémentaire. Il n'est jamais justifié de prendre le moindre risque pour sauver du matériel.

Si les gestes de premiers secours ou d'extinction ne peuvent être posés en toute sécurité, attendez les secours et n'intervenez pas.

► VOUS AVEZ SU MAÎTRISER LA SITUATION ?

Vous avez réussi à maîtriser une situation à risque, par exemple en utilisant un extincteur pour éteindre un début d'incendie. **Bravo pour votre réactivité.**

Mais **vos mission ne s'arrête pas là.**

Si il n'y a pas de poste de commandement sur place, **Appelez à nouveau le 112** et signalez que vous avez maîtrisé l'incident.

Il est possible que plusieurs moyens de secours soient déjà en route. En les informant de la situation, vous leur éviterez de prendre des risques inutiles en urgence.

N'interrompez pas la procédure d'urgence spontanément.

Même si le feu est éteint, il subsiste un **risque de reprise** ou d'autres dangers invisibles (fumées, chaleur résiduelle, installation fragilisée...).

Attendez la venue d'un détachement des pompiers.

Dans la plupart des cas, une équipe viendra sur place pour :

- **Constater la situation ;**
- **Vérifier l'extinction complète ;**
- **S'assurer de l'absence de danger résiduel.**
- **Ne rouvrez jamais la zone au public sans l'accord formel des secours.** Leur validation est indispensable pour garantir la sécurité de tous.



RETOUR D'EXPERIENCE

Amélioration continue de la sécurité

► CE QUI EST ATTENDU DE L'ORGANISATEUR

La très grande majorité des événements sont organisés par des bénévoles, des amateurs ou des passionnés. Dans ce contexte, la transmission de l'expérience acquise lors des éditions précédentes constitue un levier essentiel pour améliorer progressivement la sécurité.

À l'issue de chaque édition, le référent sécurité, le responsable de l'événement ou le coordinateur sécurité désignée **doit organiser une réunion de débriefing**. Cette réunion sera suivie de la rédaction d'un **rapport de débriefing** écrit. Ce document fera l'objet d'une analyse par les organisateurs actuels et sera transmis aux responsables des éditions futures.

Lors de cette réunion de retour d'expérience, **chaque incident ou presque-incident** devra être examiné afin d'identifier, lorsque cela est possible, les **mesures correctives ou préventives** à adopter pour les éditions suivantes.

Le rapport de débriefing sécurité devra inclure au minimum :

- **Les données chiffrées de l'événement** : nombre de participants, nombre de bénévoles, durée, périmètre occupé, etc.
- **Les mesures de prévention** mises en œuvre (signalisation, barrières, sensibilisation, etc.).
- **Les mesures de planification** activées (plan d'évacuation, dispositif de secours, coordination avec les services d'urgence, etc.).
- **La liste des presque-incidents** (événements évités de justesse ou sans conséquence mais porteurs d'enseignements).
- **La liste des incidents survenus**, avec une description précise de leur gestion (chronologie, personnes impliquées, interventions, etc.).
- **Le nombre d'interventions** des services de secours internes (poste de secours, service d'ordre) et externes (ambulances, pompiers, police).
- **Le nombre de personnes prises en charge** aux postes de secours.
- **Le nombre d'ambulances extérieures** intervenues sur place.
- **Le nombre d'interventions des pompiers** sur site.
- **Les leçons apprises**, qu'elles soient d'ordre organisationnel, technique ou humain.

► NOTRE EXPERIENCE

Les zones de secours effectuent régulièrement des **contrôles de sécurité** lors des manifestations publiques. Grâce à ces nombreuses interventions, nous disposons d'une **base de données significative** permettant d'identifier les difficultés récurrentes observées sur le terrain.



Lestage inexistant ou non adapté à l'aménagement temporaire



Manquement au nombre de sortie de secours ou sortie de secours obstruée



Jauge de public non respectée



Tuyaux de gaz non conforme ou date de validité expirée



Pictogramme et bloc d'éclairage de secours inexistant



Câblage électrique au sol non protégé



Passage de 4m non respecté pour l'accès de nos véhicules de secours



Périmètre de sécurité non matérialisé, non respecté ou absent



Revêtement de sol dangereux



MEMENTO

à destination des référents, coordinateurs et directeurs safety
et aux organisateurs d'évènements

www.rezonwal.be

- Illustration par 112COM -